Conclusions du Conseil du 26 novembre 2012 sur l'éducation et la formation dans le contexte de la stratégie Europe 2020 – la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique, à la croissance et à l'emploi

(2012/C 393/02)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DANS LE CONTEXTE:

des articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

de la stratégie Europe 2020 et, en particulier, de l'examen annuel de la croissance pour 2012 et des recommandations par pays 2012;

des conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation pour la période allant jusqu'en 2020 («Éducation et formation 2020») [1], cadre dont le principal objectif est de soutenir le développement des systèmes d'éducation et de formation des États membres qui visent à assurer l'épanouissement personnel, social et professionnel de tous les citoyens, ainsi qu'une prospérité économique et une employabilité durables, tout en promouvant les valeurs démocratiques, la cohésion sociale, la citoyenneté active et le dialogue interculturel;

de ses conclusions du 14 février 2011 sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 [2];

VU:

le rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation [3], qui expose des mesures susceptibles de renforcer la gouvernance du cadre stratégique «Éducation et formation 2020» afin qu'il contribue aux objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de croissance et d'emploi,

ET PRENANT EN CONSIDÉRATION:

1. les discussions sur la formation, dans le contexte de la stratégie Europe 2020, tenues lors de la réunion informelle des ministres de l'éducation qui a eu lieu à Nicosie, les 4 et 5 octobre 2012;

2. l'examen pilote par les pairs des actions en matière d'éducation et de formation organisé le 17 septembre 2012, qui s'est concentré sur l'enseignement supérieur, ainsi que sur l'enseignement et la formation professionnels, deux des éléments primordiaux dont l'importance a été soulignée lors du semestre européen de 2012;

3. le débat public sur les questions relatives à l'éducation et la formation qui ont été soulevées lors du semestre européen de 2012, tenu lors du Forum européen de l'enseignement, de la formation et de la jeunesse des 18 et 19 octobre 2012;

4. l'effort accompli pour améliorer les observations et la capacité analytique au moyen du suivi de l'éducation et de la formation;

5. l'organisation d'un examen thématique effectué conjointement par le comité de l'éducation et le comité de l'emploi, le 18 avril 2012,

SE FÉLICITE:

du rôle de premier plan reconnu à l'éducation et à la formation dans la stratégie Europe 2020, tout en soulignant que l'élaboration et la mise en œuvre des réformes dans le domaine de l'éducation et de la formation relèvent de la compétence des États membres;

NOTE QUE:

1. en ce qui concerne l'éducation et la formation, les recommandations par pays émises par le Conseil le 10 juillet 2012 insistent particulièrement sur la promotion de l'accès à un enseignement préscolaire et scolaire de bonne qualité; la réduction du nombre d'élèves quittant prématurément l'école; l'importance de faciliter, pour les jeunes, la transition de l'enseignement ou de la formation vers le marché du travail; l'amélioration des résultats scolaires et de l'adéquation entre les aptitudes acquises et les besoins du marché du travail; le renforcement de l'enseignement et de la formation professionnels, l'accent étant mis sur la formation en alternance et l'apprentissage; la modernisation de l'enseignement supérieur, l'effort portant sur la diminution du taux d'échec; et l'amélioration de l'accès à l'éducation des groupes désavantagés;

2. des progrès encourageants, quoique inégaux, ont été enregistrés entre 2010 et 2011 sur la voie de la réalisation des objectifs principaux de l'UE en matière de réussite dans l'enseignement supérieur et de décrochage scolaire, et qu'il est indispensable de déployer des efforts soutenus en vue d'atteindre cet objectif d'ici à 2020, sachant que les réformes menées dans le domaine de l'éducation et de la formation demandent souvent du temps pour donner leurs fruits;

[1] JO C 119 du 28.5.2009, p. 2.
[2] JO C 70 du 4.3.2011, p. 1.
[3] JO C 70 du 8.3.2012, p. 9.

CONVIENT DE CE QUI SUIT:

1. même en période de pénurie de ressources financières, des investissements efficaces et appropriés dans des domaines qui favorisent la croissance, tels que l'éducation et la formation, sont un facteur essentiel de développement économique et de compétitivité et, par là, de création d'emplois;

2. investir judicieusement dans l'éducation et la formation peut être encore plus important dans les périodes de difficulté économique et lorsque le taux de chômage des jeunes est élevé. Une fois la crise passée, l'arrivée d'un plus grand nombre de diplômés de bon niveau, provenant tant de l'enseignement supérieur que de l'enseignement et la formation professionnels, peut considérablement doper les perspectives de croissance, favoriser l'innovation et contribuer à empêcher une crise future;

3. dans de nombreux domaines, les niveaux de compétence et d'aptitude des jeunes et des adultes doivent s'adapter constamment et profondément aux besoins évolutifs de l'économie et du marché du travail; il est donc de la responsabilité commune des secteurs public et privé, dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie, de promouvoir, tant dans le cadre des systèmes d'éducation et de formation que sur le lieu de travail, la capacité d'insertion professionnelle des personnes;

4. il est déterminant, pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, de préparer les citoyens Européens à être des apprenants motivés et autonomes à même de contribuer à favoriser la croissance économique et la cohésion sociale dans la durée;

5. les systèmes d'éducation et de formation devraient viser à faciliter le passage de l'éducation au travail, à atteindre le juste équilibre entre la théorie et la pratique et, si besoin est, à renforcer les liens entre l'éducation, la formation et le marché du travail. L'enseignement devrait mieux refléter les nouvelles réalités et, le cas échéant, comporter des éléments de formation pratique contribuant à améliorer la capacité d'insertion professionnelle des étudiants et des autres apprenants;

6. le secteur de l'éducation et de la formation, y compris au niveau ministériel, devrait jouer un rôle plus en vue, tant dans la définition d'approches et d'objectifs communs en matière d'éducation et de formation que dans la mise en œuvre des aspects du semestre européen concernant l'éducation et la formation dans le contexte de la stratégie Europe 2020:

   a. en tenant des débats au sein du Conseil sur des questions qui concernent le semestre européen;

   b. en encourageant la coopération entre le comité de l'éducation et le comité de l'emploi et d'autres comités concernés;

INVITE LES ÉTATS MEMBRES:

1. à élaborer et mettre en œuvre, en fonction des priorités et des besoins constatés aux niveaux national et régional, les réformes destinées à relever les défis en matière d'éducation et de formation identifiés dans les recommandations par pays;

2. à investir efficacement et de manière ciblée dans l'éducation et la formation dans le cadre général de la stratégie pour la reprise économique, la croissance et l'emploi, notamment par le biais des programmes de l'UE et des fonds structurels européens;

3. à s'efforcer, en collaboration avec les acteurs concernés, d'améliorer le recrutement, l'évolution de la carrière et le statut en général des enseignants, des chefs d'établissement et des formateurs des enseignants en vue d'accroître la qualité de l'enseignement et de l'environnement d'apprentissage et de rendre ces professions plus attrayantes;

4. à inclure davantage d'éléments de formation en alternance dans les programmes d'éducation et de formation, en particulier dans le domaine de l'EFP, notamment au moyen de stages et de périodes d'apprentissage; à mettre en place des structures de coopération entre les instituts d'EFP, les entreprises, les partenaires sociaux et les pouvoirs locaux et régionaux; et à renforcer l'attrait du secteur de l'EFP, notamment en diversifiant les options ouvertes dans ce cadre et en fournissant davantage d'informations au niveau de l'enseignement secondaire inférieur;

5. à favoriser, dans le contexte des cadres nationaux de certification, des passerelles entre l'EFP et l'enseignement supérieur;

6. à améliorer la participation dans l'enseignement supérieur et l'EFP, par exemple à l'aide de mesures ciblées destinées aux groupes sous-représentés, en introduisant des modes d'apprentissage souples et en mettant en place, lorsqu'ils n'existe pas encore, un enseignement supérieur à vocation professionnelle venant en complément de l'enseignement universitaire;

7. à offrir aux étudiants un soutien et une orientation mieux ciblés, afin de les aider à obtenir un diplôme d'études supérieures dans le temps imparti;

8. à lier les priorités en matière d'éducation et de formation définies dans la stratégie Europe 2020 et le cadre «Éducation et formation 2020» aux dépenses effectuées au titre des fonds structurels européens de l'actuel et du futur cadre financier pluriannuel;

INVITE LA COMMISSION:

1. à évaluer le récent exercice pilote d'examen par les pairs et à présenter, sur cette base, des propositions en vue d'une discussion sur d'éventuelles futures sessions d'apprentissage en équipe et d'examen par les pairs en liaison avec les objectifs de la stratégie Europe 2020;

2. à présenter au Conseil un projet de programme de travail «Éducation et formation 2020» en vue de garantir la mise en œuvre des actions prioritaires du deuxième cycle de travail 2012-2014 d'«Éducation et formation 2020» et des recommandations par pays, le cas échéant. Le programme de travail devrait spécifier, pour chaque action prioritaire, un calendrier et le niveau de participation des groupes MOC;

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION:

1. à faire en sorte – sans préjuger le résultat des négociations sur le cadre financier pluriannuel – que les réformes jugées nécessaires dans les recommandations par pays soient prises en compte dans le choix des investissements prioritaires et dans les interventions programmées au titre du futur cadre stratégique commun des fonds structurels européens;

2. à mieux coordonner le travail du réseau Eurydice et des autres réseaux concernés, tels que le ReferNet du Cedefop, en vue de l'analyse des systèmes d'éducation et de formation des États membres, ainsi que des réformes mises en œuvre dans le cadre de la stratégie Europe 2020.